

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue  
sous seing privé, le 16 juin 2022 à Namur**

L'Assemblée générale s'est ouverte à 10h40 sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué et se compose de Madame Rosalia TUDISCA, Secrétaire et de Mme Marie-Claude MABILLE de Châtelet et de M. Henri THIRY d'Etalle, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

**I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT**

Le Président expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 25D des statuts par courrier daté du 13 mai 2022, ledit courrier mentionnant que la documentation relative à l'ensemble des points à l'ordre du jour est disponible en version électronique sur le site internet d'ORES Assets ([www.oresassets.be/fr/assemblees-generales](http://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales));
2. les associés se sont conformés aux articles 25.A.1 et 28.2 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions trois cent vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-sept (66.321.987) parts :  
Sont représentées :
  - a) la totalité des parts détenues par FINEST (2.504.369), FINIMO (3.280.295), IDEFIN (10.536.969), IEG (1.710.370), FIGA (105.360), IPFBW (9.016.024), CENEO (29.613.672), SOFILUX (7.455.643) et IGRETEC (4) ;
  - b) sur les 2.099.281 parts communales 1.179.810 parts
- 4) cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
- 5) les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 27 des statuts.

**II. EXPOSE ET PRESENTATION DES RAPPORTS**

La séance débute par un exposé de Monsieur Grifnée, Président du Comité de direction d'ORES, qui retrace, à travers son intervention, les éléments essentiels des points portés à l'Ordre du jour de l'Assemblée générale dont les faits marquants de l'année 2021 et les données relatives à l'examen des comptes annuels 2021 (statutaires ainsi que consolidés selon les normes BGAAP et IFRS).

**III. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Président invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant :

1. Rapport annuel 2021 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 :
  - \* Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
  - \* Présentation du rapport du réviseur ;
  - \* Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2021 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2021 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2021 ;
5. Nomination du réviseur pour les exercices 2022-2024 et fixation de ses émoluments ;
6. Nominations statutaires ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.



**Premier point à l'ordre du jour :**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 – en ce compris le rapport de rémunération**

L'Assemblée générale dispense de donner lecture des rapports, ces documents ayant été rendus disponibles à tous les associés avant la réunion.

**VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

**Deuxième point à l'ordre du jour :**

**COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021 – PRÉSENTATION DES COMPTES, DU RAPPORT DE GESTION, DES RÈGLES D'ÉVALUATION Y AFFÉRENTES AINSI QUE DU RAPPORT DE PRISES DE PARTICIPATION – PRÉSENTATION DU RAPPORT DU REVISEUR – APPROBATION DES COMPTES STATUTAIRES D'ORES ASSETS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du rapport de gestion incluant les comptes annuels et consolidés, ainsi que des rapports du réviseur, ces documents ayant été rendu disponibles à tous les associés représentés à l'Assemblée avant la réunion.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer distinctement sur l'approbation des comptes statutaires BGAAP et l'affectation du résultat.

**VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

**Troisième point à l'ordre du jour :**

**DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT POUR L'ANNEE 2021**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2021.

**VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

**Quatrième point à l'ordre du jour :**

**DÉCHARGE AU RÉVISEUR POUR L'EXERCICE DE SON MANDAT POUR L'ANNÉE 2021**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge au réviseur, en ce qui concerne l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2021.

**VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.



### Cinquième point à l'ordre du jour :

#### **NOMINATION DU RÉVISEUR POUR LES EXERCICES 2022-2024 ET FIXATION DE SES ÉMOLUMENTS**

L'Assemblée générale nomme le cabinet BDO Réviseurs d'Entreprises srl représenté par Monsieur Christophe Colson, représentant permanent, aux fonctions de commissaire-réviseur pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024, sur la base de l'examen des offres reçues et de la proposition de désignation faite par le Conseil d'administration d'ORES Assets lors de sa séance du 27 avril 2022.

L'Assemblée générale fixe les émoluments comme suit :

- un montant forfaitaire de 370.500,00 € HTVA (dont un montant de 255.000,00 € HTVA est dévolu aux missions d'ORES Assets sc) pour les exercices comptables 2022 à 2024 pour la mission légale de contrôle des comptes d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc, telle que décrite dans le cahier des charges ;
- un taux horaire de 95,00 € HTVA pour les missions particulières d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc réalisées pendant la durée du marché.

#### VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

### Sixième point à l'ordre du jour

#### **NOMINATIONS STATUTAIRES**

L'Assemblée générale d'ORES Assets prend acte des démissions au 30 avril 2022 de Madame Ludvine Gauthier, Messieurs Didier Donfut, Roger Franssen et Philippe Lefèbre.

Ces quatre mandats sont actuellement vacants et feront l'objet d'une cooptation par le Conseil d'administration- sur la base de propositions des associés en application des articles 14 et 15 des statuts de l'intercommunale.

### Septième point à l'ordre du jour

#### **ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS**

L'Assemblée générale est appelée à approuver l'annexe 1 des statuts telle qu'actualisée en suite de la cession de parts intervenue entre Frasnes-lez-Ainvaing et IFIGA.

#### VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

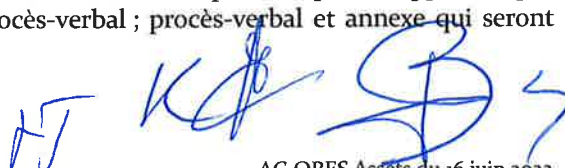
Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Il cède la parole à Monsieur Fernand Grifnée.

#### **IV. EXPOSE ET QUESTIONS-REPONSES**

Monsieur Grifnée expose les ambitions et plan industriel d'ORES.

Les interventions des différents délégués des villes et communes associées, ainsi que les réponses apportées par le management d'ORES sont reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet de l'intercommunale.



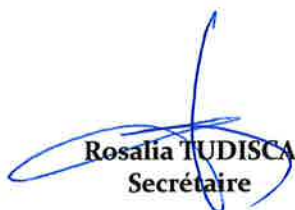
Par ailleurs, il est constaté qu'aucune autre question n'a été réceptionnée via l'adresse [infosecretariatores@ores.be](mailto:infosecretariatores@ores.be) où tant les mandataires communaux que les citoyens ont été invités à envoyer par écrit avant le 13 juin 2022 – toutes questions relatives aux points portés à l'ordre de jour de l'Assemblée.

Après lecture du procès-verbal, tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls le Président de l'Assemblée générale, le Vice-président du Conseil d'administration et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent acte.

### DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Namur.

Lecture faite, les membres du Bureau et les représentants des associés qui le souhaitent ont signé le présent procès-verbal.



Rosalia TUDISCA  
Secrétaire



Yves BINON  
Vice-président  
du Conseil d'administration



Karl DE VOS  
Président

Les Scrutateurs,



## **Assemblée générale statutaire d'ORES Assets du 16 juin 2022**

### **Annexe relative aux interventions en séance par Messieurs Jean-Pierre FUMIERE de Tubize, Vincent GIRBOUX de Genappe et Philippe DOURET de Messancy ainsi que les réponses apportées par Monsieur Fernand GRIFNEE**

#### **Synthèse des échanges**

Après l'exposé de Monsieur GRIFNEE, Président du Comité de direction d'ORES (CEO), portant sur le plan industriel d'ORES, le Président ouvre un moment d'échange avec les représentants des associés présents.

Ainsi, les interventions de Messieurs Jean-Pierre FUMIERE de Tubize, Vincent GIRBOUX de Genappe et Philippe DOURET de Messancy ainsi que les réponses apportées par Monsieur Fernand GRIFNEE sont reprises dans la présente annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe publiés sur le site internet de l'intercommunale.

#### **Question de M. Jean-Pierre FUMIERE de Tubize.**

Monsieur FUMIERE revient sur les inondations de juillet 2021 évoquées par Monsieur Grifnée. Il interroge ORES sur la faisabilité de protéger les sous-stations et cabines situées en zones inondables et les moyens mis en œuvre par ORES pour ce faire.

#### **Réponse de M. Fernand GRIFNEE**

Monsieur GRIFNEE relève que l'ensemble du réseau (cabines, sous-stations, groupes de comptage - autrement dit les compteurs-) ont été sous eau, ce qui a rendu la situation complexe.

Comme illustré dans le film projeté, dans un premier temps, avant que le niveau de l'eau ne baisse, aucune intervention n'était possible ce qui était frustrant pour les équipes prêtes à intervenir.

Dès que possible, les agents ORES sont intervenus dans les sous-stations et les cabines pour les remettre en service mais l'essentiel du travail de fond a été le remplacement systématique de tous les groupes de comptage des habitations qui avaient été sous eau. Et les équipes ont été extraordinaires. Début du mois d'août, le réseau, du point de vue du monde extérieur, était revenu à un mode de fonctionnement presque normal.

Pour le futur, Monsieur GRIFNEE revient sur le plan présenté et le volet intitulé « résilience du réseau ». Précisant qu'il n'y a pas de solution miracle face à des circonstances aussi exceptionnelles que celles de juillet 2021, il n'en reste pas moins qu'ORES travaille à améliorer la résilience du réseau.

Une task force a été constituée au sein d'ORES. Elle a pour mission d'identifier concrètement sur le réseau les éléments à renforcer pour être plus résilient et permettre au réseau de (re)fonctionner normalement dans des circonstances extrêmes.

#### **Question de M. Vincent GIRBOUX de Genappe**

En charge du Plan climat énergie dans sa commune, Monsieur GIRBOUX constate que des investissements relatifs à des projets portant sur la transition énergétique sont mis en place par les communes sur la base d'appels de la Région wallonne sans coordination systématique avec ORES sur la capacité adéquate du réseau. Il pose dès lors la question de savoir s'il ne serait pas opportun que le Parlement wallon envisage d'élargir les missions d'ORES en faveur des communes en l'investissant d'une mission de conseiller technique vers la transition énergétique.

### **Réponse de M. Fernand GRIFNEE**

Monsieur GRIFNEE relève l'importance de se concerter afin que les projets de transition énergétique mis en place par les communes puissent se concrétiser. Le réseau de distribution est un vecteur essentiel des initiatives de transition énergétique. Le dialogue pour mener à bien ces projets doit être continu et local. Il reste primordial que les pouvoirs publics et ORES se concertent le plus en amont possible sur ces projets - notamment dans le cadre des ORES Proximité - pour entretenir le climat de dialogue entre le gestionnaire de réseaux de distribution et ceux qui prennent des initiatives, en ce compris les communes.

ORES n'est cependant pas demandeur à se voir confier des missions de conseiller technique des communes et doit se concentrer sur ses propres défis relatifs à la transition énergétique en tant que GRD. Monsieur GRIFNEE relève que la responsabilité première d'ORES est de faciliter la transition via un réseau en capacité de le faire.

### **Question de Philippe DOURET de Messancy**

Monsieur DOURET revient sur la présentation réalisée il y a 3 ans en Assemblée générale du plan d'investissements conséquent pour modifier le réseau et le rendre apte à soutenir la transition énergétique. Il demande si les chiffres présentés aujourd'hui tiennent compte de ces investissements passés mais surtout des nouvelles directives pour 2024 qui impacte l'autoconsommation en cas d'installations de photovoltaïque, les charge voitures, etc.

### **Réponse de M. Fernand GRIFNEE**

Monsieur GRIFNEE relève qu'il est vrai que la présentation qui vient d'être faite envisage le plan et ambitions d'ORES pour aujourd'hui et l'avenir soit à dater de 2023. Or, effectivement, les investissements d'ORES pour faire face à la transition énergétique, et notamment les investissements ayant trait à la communication sur le réseau (smartgrid) et des compteurs (smartmeter) ont démarré déjà en 2015. Le plan d'ORES ne démarre pas aujourd'hui et l'entreprise ne part pas de rien.

A l'aube d'une nouvelle période tarifaire, il est d'autant plus essentiel de se concentrer sur ce qui reste à faire et les moyens dont on disposera pour le faire. Les investissements présentés il y a 3 ans maintenant ont été réalisés sous une période tarifaire (2019-2023) qui touche à sa fin.

Sur la question des paramètres pris en compte, les investissements déjà réalisés ont donc bien été pris en compte ainsi que les éléments ayant trait à l'autoconsommation, aux communautés d'énergies renouvelables et partage d'énergies entre plusieurs acteurs tout en acceptant un certain degré d'incertitude sur l'ampleur et l'impact de ces mesures.

Les mesures poussant à modifier les comportements, les solutions d'autoconsommation, les partages d'énergie et de communauté d'énergies renouvelables sont de vrais outils qui peuvent aider le réseau mais ne résolveront pas à eux seuls les risques de congestion (déséquilibres entre les productions et les consommations locales). Ce serait une erreur de surestimer leur impact sur le défi qui est le nôtre et pour lequel nous devons investir comme évoqué devant vous.

\*\*\*\*\*